

**N° 5/6.07**  
**PREAVIS N° 5/3.07**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 510'000.00, SOIT DE CHF 125'000.00 EN 2007, CHF 130'000.00 EN 2008, CHF 75'000.00 EN 2009, CHF 130'000.00 EN 2010, CHF 50'000.00 EN 2011, POUR LE REMPLACEMENT DES VEHICULES DE L'OFFICE DES ESPACES PUBLICS ET DE L'OFFICE DES SPORTS**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de Mmes et MM. Anne-Catherine AUBERT, Jean-Jacques AUBERT, Marc BALLY, président-rapporteur, Jean-Philippe KUFFER, Pedro MARTIN, Sylvain MICHOU, Sylvie MOREL, Pompilio URSO et Claude RANDIN, s'est réunie le 21 mars 2007 à la salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville, en présence de Mme la Municipale Nuria GORRITTE, et de MM. Philippe REGAMEY, chef de service des espaces publics, Stanley MATTHEY, pour l'Office des espaces publics, et Michel FRIEDRICH pour l'Office des sports, que nous remercions pour les explications très complètes et détaillées.

## **1 PREAMBULE**

La Direction des espaces publics (EP) dispose d'un parc de divers véhicules lui permettant d'assumer les tâches qui lui sont dévolues.

Plusieurs d'entre eux sont arrivés ou arrivent en fin de vie. L'objectif de ce préavis est à la fois d'offrir une vision d'ensemble et de prévoir l'échelonnement des dépenses dans le temps.

### **1.1 Tondeuse**

Une des tâches importantes des espaces publics est la tonte des espaces; naturellement le type d'entretien est adapté en fonction des secteurs.

A la piscine, durant la saison d'ouverture publique, les déchets sont régulièrement ramassés afin de laisser une pelouse propre et utilisable par le public; il en va de même dans les parcs publics (Parc de l'Indépendance, de Vertou, etc.) où une à deux fois par année, les feuilles et les déchets sont ramassés. Pour le reste, les secteurs sont entretenus par une tonte dite "mulching" qui consiste à laisser les déchets de coupe sur place. Cette méthode permet de diminuer les déchets à évacuer, d'économiser les apports d'engrais et de favoriser la vie microbienne dans le sol.

La tondeuse de grand rendement de 350 cm de diamètre totalise 2163 heures au compteur à fin 2006 et serait donc à remplacer au printemps 2007. Les deux tondeuses de rendement moyen utilisées dans les espaces publics et à la piscine, qui ont un plateau de coupe de 150 cm, seraient quant à elles remplacées en 2010 et 2011.

### **1.2 Camionnettes 3,5 tonnes**

Des trois véhicules de 3,5 tonnes, deux sont équipés d'un système polybenne et l'autre d'un pont basculant avec une double cabine.

Annuellement, ces véhicules parcourent environ 3500 km pour le véhicule double cabine avec pont basculant et les deux autres de 9'000 km à 17'000 km par année.

Lorsque il est disponible, il peut être mis à disposition de la voirie.

La majorité des kilomètres parcourus sont effectués sur de petits trajets et c'est pourquoi, dans les remplacements des véhicules, il est prévu d'en remplacer un en 2008 et un autre en 2010 afin d'éviter les frais d'entretien disproportionnés.

### 1.3 Véhicules électriques

Le véhicule électrique qui doit être remplacé en 2007 (c'est le moteur électrique qui est défectueux, une réparation coûterait trop cher, de plus les nouveaux véhicules ont un meilleur rendement) sert à faire la tournée pour le vidage régulier des poubelles, les petites interventions liées à l'entretien des bennes, jeux et autres mobiliers urbains ainsi que les petits entretiens des plantations.

En 2006 par exemple, ce sont environ 700 heures qui ont été consacrées pour vider les poubelles lors des tournées dans les espaces publics.

L'avantage de ce type de véhicule utilisé sur les promenades publiques est indéniable car il ne cause pas de nuisances sonores.

L'autre véhicule électrique dont le remplacement est prévu en 2009 est servi uniquement dans l'enceinte du cimetière pour les petites interventions, le transport de plantes lors des plantations, porter du matériel lors des enterrements, taille de haies, etc....

### 1.4 Voiture de livraison

La voiture de livraison qui est alimentée au gaz sert à faire toutes les livraisons en ville, ainsi que de moyen de transport pour le contremaître qui doit faire différents déplacements en ville pour le contrôle des travaux.

### 1.5 Fourgon

Le fourgon de l'Office des sports est l'unique moyen de déplacement motorisé pour ces deux installations. Il permet de transporter le matériel et le personnel entre la piscine et la patinoire.

Lorsqu'il est disponible, il peut être mis à disposition d'autres services tel que la police.

## 2 ASPECT TECHNIQUE

Soucieux de trouver la solution la plus économique, écologique et adaptée aux missions à effectuer, le service technique des espaces publics analyse chaque remplacement de véhicule "on ne change pas pour changer", mais on ne "fait pas durer pour durer" non plus afin de toucher quand même une reprise lors du changement.

## 3 ASPECT FINANCIER

Acquisition selon proposition de ce préavis

2007	Tondeuse	CHF	80'000.00		
	Véhicule électrique	<u>CHF</u>	<u>45'000.00</u>	CHF	125'000.00

2008	Camionnette 3,5 to	CHF	80'000.00		
	Fourgon	<u>CHF</u>	<u>50'000.00</u>	CHF	130'000.00
2009	Véhicule électrique	CHF	25'000.00		
	Voiture livraison	<u>CHF</u>	<u>50'000.00</u>	CHF	75'000.00
2010	Camionnette 3.5 to	CHF	80'000.00		
	Tondeuse	<u>CHF</u>	<u>50'000.00</u>	CHF	130'000.00
2011	Tondeuse	CHF	50'000.00	<u>CHF</u>	<u>50'000.00</u>
	<b>Total</b>			<b><u>CHF</u></b>	<b><u>510'000.00</u></b>

Un montant de CHF 510'000.00, crédit cadre véhicules des espaces publics, est porté au plan des investissements 2007.

#### 4 DISCUSSION

Le bien-fondé de cette demande est paru de bon aloi, à la majorité de la commission car elle permet à la Municipalité de planifier les dépenses à long terme, *et limite les convocations des Conseillers communaux*. Ceci permettra également à la Commune et à ses conseillers de faire des économies.

Les véhicules choisis en temps et en heure le seront dans le respect de l'environnement ("Morges cité de l'énergie").

Des véhicules dits "vieux" engendrent une importante perte de valeur en cas de reprise, ils peuvent tomber en panne en tout temps, et la location est très coûteuse. La livraison de pièces détachées pour les réparations peut prendre plus d'un mois.

Ceci n'est pas un agenda fixe mais sera adapté selon les besoins, qui ne sont certes pas toujours facile à évaluer. Ce dernier point a suscité la discussion au sein de la commission, certains commissaires voulant être absolument sûrs que les changements se feront au moment idéal, c'est-à-dire ni trop tôt, ni trop tard.

#### 5 CONCLUSION

Au vu des inquiétudes de certains commissaires, la commission souhaiterait que le conseil soit informé lors de changements de véhicules, ainsi que sur l'impact positif de cette démarche nouvelle pour les Espaces publics mais déjà appliquée à Infrastructures et Energies.

Après discussions, votre commission décide par 5 voix pour et 4 voix contre d'accepter ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 510'000.00, pour le remplacement des véhicules de l'Office des espaces publics et de l'Office des sports soit :
  - CHF 125'000.00 en 2007,
  - CHF 130'000.00 en 2008,
  - CHF 75'000.00 en 2009,
  - CHF 130'000.00 en 2010,
  - CHF 50'000.00 en 2011.
2. de dire que le montant de CHF 125'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 25'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008, que le montant de CHF 130'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 26'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009, que le montant de CHF 75'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 15'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010, que le montant de CHF 130'000.00 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 26'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011, que le montant de CHF 50'000.00 en 2011 sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 10'000.00 par année à porter en compte dès le budget 2012.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

M. Bally

**Annexe : Détermination de la Commission des finances.**

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 juin 2007.**